

Compte rendu de la séance du 12 avril 2019

Secrétaire(s) de la séance:
Isabelle VERNAY

Ordre du jour:

- Commune :
 - Compte administratif 2018
 - Affectation du résultat
 - Compte de gestion 2018
- Service eau Assainissement :
 - Compte administratif 2018
 - Affectation du résultat
 - Compte de gestion 2018
- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales
- Maîtrise d'oeuvre programme de voirie 2019
- Travaux de renouvellement des réseaux humides - Grande Rue
- Budget 2019 Commune
- Budget 2019 Eau-Assainissement
- Appel à projets de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Subventions association des maires ruraux de France et ADMR
- Compte-rendu des commissions municipales
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif 2018 Commune (DE 2019 04 01)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BENIERE Henri

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par TARDY Robert après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	166 495.50				166 495.50	
Opérations exercice	380 549.37	501 307.84	255 288.55	364 552.50	635 837.92	865 860.34
Total	547 044.87	501 307.84	255 288.55	364 552.50	802 333.42	865 860.34
Résultat de clôture	45 737.03			109 263.95		63 526.92
Restes à réaliser	433 822.54	350 618.75			433 822.54	350 618.75
Total cumulé	479 559.57	350 618.75		109 263.95	433 822.54	414 145.67
Résultat définitif	128 940.82			109 263.95	19 676.87	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation résultat de fonctionnement 2018 Commune (DE 2019 04 02)

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 109 263.95

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	5 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	109 263.95
Résultat cumulé au 31/12/2018	109 263.95
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	109 263.95
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	109 263.95
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion commune (DE 2019 04 03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TARDY Robert

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2018 Eau Assaint (DE 2019 04 04)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BENIERE Henri

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par TARDY Robert après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		79 062.31		128 692.25		207 754.56
Opérations exercice	79 417.27	64 081.33	87 112.49	107 017.47	166 529.76	171 098.80
Total	79 417.27	143 143.64	87 112.49	235 709.72	166 529.76	378 853.36
Résultat de clôture		63 726.37		148 597.23		212 323.60
Restes à réaliser						
Total cumulé		63 726.37		148 597.23		212 323.60
Résultat définitif		63 726.37		148 597.23		212 323.60

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation résultat de fonctionnement 2018 Eau Assaint (DE 2019 04 05)

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 148 597.23

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	128 692.25
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	125 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	19 904.98
Résultat cumulé au 31/12/2018	148 597.23
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	148 597.23
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) 148 597.23

B.DEFICIT AU 31/12/2018

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Vote du compte de gestion Eau Assaint (DE 2019 04 06)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TARDY Robert

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales (DE 2019 04 07)

Le Conseil Municipal,

Compte tenu du produit fiscal attendu à hauteur de 183 265 euros et des bases prévisionnelles notifiées par la Direction des Services Fiscaux, propose de reconduire les taux d'imposition retenus l'an dernier, à savoir :

- Taxe d'Habitation 8,81
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 12,76
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 44,25

- Produit fiscal correspondant

	Bases prévisionnelles d'imposition 2018	Taux	Produits
TH	976 300	8,81	86 012
TFPB	634 900	12,76	81 013
TFPNB	36 700	44,25	16 240
			183 265

Approbation honoraires VDI maîtrise d'oeuvre voirie 2019 (DE 2019 04 08)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme voirie 2019 a été demandée au bureau d'étude V.D.I. Il précise que celui-ci a remis une proposition technique et financière pour un montant de 2 400 € H.T., soit 2 880 € T.T.C..

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre définie ci-dessus au bureau d'études V.D.I. pour un montant de 2 400 € H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette mission.

Les crédits afférents sont inscrits au budget 2019.

Travaux de renouvellement des réseaux humides Grande Rue (DE 2019 04 09)

Vu la délibération en date du 20 mai 2016 confiant la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études VDI pour la rénovation des réseaux humides ;

Vu la délibération du 31 mars 2017 approuvant l'avant-projet concernant les travaux de rénovation des réseaux humides rue du Feria (phase 1), Grande Rue (phase 2) et Route de Chaubouret (phase 3) et sollicitant l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau RMC ;

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimatif concernant les travaux de renouvellement des réseaux humides Grande Rue qui correspondent à la phase 2, étudié par le bureau d'ingénierie V.D.I., dont le montant de la tranche ferme est estimé à 287 163,00 € HT, soit 344 595,60 € TTC.

A cette somme, il convient d'ajouter une tranche optionnelle d'un montant de 22 510,00 € HT, soit 27 012,00 € TTC dont l'exécution des travaux sera décidée en concertation avec le département de la Loire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Dossier de Consultation des entreprises, étudié par le bureau d'études VDI.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ,

1 - approuve l'estimatif étudié par le bureau d'ingénierie V.D.I., d'un montant de 287 163 € HT pour la tranche ferme et 22 510 € HT pour la tranche optionnelle.

2 - approuve le Dossier de Consultation des Entreprises.

3 - décide qu'il sera établi un marché sur procédure adaptée avec les entreprises retenues.

4 - décide de réaliser cette opération (étude et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Les crédits afférents sont inscrits au budget 2019 du service Eau-Assainissement.

Budget 2019 Commune (DE 2019 04 10)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de la commune pour l'année 2019 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement : 357 823,00 €
- en section d'Investissement : 959 715,90 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2019.

Budget 2019 Service Eau-Assainissement (DE 2019 04 11)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif du service Eau-Assainissement pour l'année 2019 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement : 259 807,23 €

– en section d'Investissement : 458 341,53 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif du service Eau-Assainissement pour l'année 2019.

DSIL Maison communale (DE 2019 04 12)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'amélioration énergétique du bâtiment communal qui abrite les locaux de la Mairie, de la Poste, de la cantine scolaire, de la salle des fêtes et de la salle d'activités sportives.

Il soumet à l'examen du Conseil municipal, un avant-projet réalisé par le bureau d'études CAMPAGNES ET VILLES, pour un montant de travaux de 226 956, 08 € HT, soit 272 347,30 € TTC.

A cette somme, il convient d'ajouter la maîtrise d'oeuvre estimée à 11 347,80 € HT et des honoraires pour études thermiques et ventilation mécanique estimés à 2 200 € HT.

Le Conseil municipal,

après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avant-projet qui lui est présenté, estimé à un montant total de **240 503,88 € HT**.
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Les crédits sont inscrits au budget 2019

DSIL Bibliothèque (DE 2019 04 13)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la bibliothèque avec mise en accessibilité et sécurité dans l'ancien logement de fonction attenant au bâtiment de la Mairie.

Il soumet à l'examen du Conseil municipal, un avant-projet sommaire réalisé par le cabinet d'architecte ARCAD, pour un montant de travaux de 79 000 € HT, soit 94 800 € TTC.

A cette somme, il convient d'ajouter la maîtrise d'oeuvre estimée à la somme de 8 280 € HT.

Le Conseil municipal,

après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avant-projet qui lui est présenté, estimé à un montant total de **87 280 € HT**.
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Les crédits seront inscrits au budget 2019

Adhésion à l'Union des Communes Rurales de la Loire (DE 2019 04 14)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier transmis par l'Union des Communes Rurales de la Loire affiliée à l'Association des Maires Ruraux de France qui sollicite notre adhésion et le règlement de la cotisation d'un montant de 85 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'Union des Communes Rurales de la Loire pour une cotisation annuelle de 85 €.

Subvention à l'ADMR (DE 2019 04 15)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier transmis par la présidente de l'ADMR de Saint-Genest-Malifaux qui sollicite une subvention pour continuer son action d'aide aux familles et aux personnes âgées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention de 80 € l'association locale ADMR de Saint-Genest-Malifaux.
Les crédits afférents sont inscrits au C/6574.

Compte-rendu des commissions municipales

Vie locale :

- Il a été fait un point sur le 2^e conseil d'école. L'effectif est stable, le climat serein.
- Le fleurissement du village se fera le samedi 1^{er} juin au matin

Divers :

- A noter, dimanche 26 mai, élections européennes.

La séance est levée à 22 heures 25

Le prochain Conseil municipal est prévu le vendredi 24 mai 2019.

Affiché le 19 avril 2019

Pour extrait certifiée conforme.

Le Maire

Robert TARDY